



**Citoyenneté - Solidarité - Environnement**

## **Lancement du fonds d'appui aux initiatives citoyennes**

*Cahier des charges de l'appel à projet*

## TABLE DES MATIERES

1	Présentation de SUNU GOX.....	3
1.1	Contexte et objectifs du projet .....	3
1.2	Déroulé du projet .....	3
2	le fonds d'appui aux initiatives locales.....	4
2.1	Finalité du fonds d'appui aux initiatives locales.....	4
2.2	conditions d'éligibilité .....	4
2.3	critères de sélection .....	4
3	Procédure de dépôt et d'examens des dossiers .....	6
3.1	Formulaire de candidature.....	6
3.2	Modalités de sélection et de suivi des projets .....	6
3.3	Calendrier .....	7
4	Contacts.....	8

# 1 PRESENTATION DE SUNU GOX

---

## 1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

**SUNU GOX** est un projet de développement local, qui soutient des actions, en faveur de la citoyenneté, de la solidarité et l'amélioration de l'environnement, réalisées par des organisations de base, dans la banlieue de Dakar.

Initié par le mouvement **Y EN A MARRE**, en partenariat avec l'**ONG GRET**, **SUNU GOX** est financé par l'**Union Européenne**. Il est mis en œuvre à destination **d'organisations communautaires de base** et des populations, dans **6 communes : Dalifort, Wakhinane, Pikine Nietty Mbar Daroukhane, Malika et Bargny**.

A travers ce projet, ces partenaires œuvrent donc pour la promotion du développement participatif local, en s'inscrivant dans une triple problématique :

- un environnement urbain dégradé à Dakar et en particulier dans ses banlieues, fortement exposées à la pression urbaine et aux risques environnementaux et climatiques.
- des usagers-citoyens des banlieues de Dakar dans une situation de relégation urbaine, sociale et politique
- un besoin d'amélioration des services et de l'environnement revendiqués par des mouvements citoyens qui ont émergé dans les années 2010 et qui contribuent au développement de la démocratie au Sénégal.

## 1.2 DEROULE DU PROJET

Le projet **SUNU GOX** se décline en 3 grandes étapes :

- **Etape 1** : Diagnostic participatif, au moyen d'une cartographie collaborative pour déterminer, avec précision et par l'image, les problèmes et les zones exploitables.
- **Etape 2** : Sélection et accompagnement technique et financier de projets, portés par des groupements locaux. Ces projets chercheront à se positionner par rapport aux enjeux environnementaux et opportunités du territoire, identifiés lors de la phase de diagnostic.
- **Etape 3** : Des actions de plaidoyer et de sensibilisation sont menées à destination des populations et des autorités pour renforcer la citoyenneté et la prise en compte de l'environnement, en s'appuyant notamment sur les projets concrets soutenus en phase 2.

## 2 LE FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES

---

### 2.1 FINALITE DU FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES

Le projet **SUNU GOX** comprend dans sa phase 2, un fonds d'appui aux initiatives locales accessible via un appel à projet.

Cet appel à projet permettra de sélectionner puis d'accompagner **20 actions** initiées par des organisations locales et dont les résultats seront évalués et partagés publiquement. Ces actions devront porter sur l'amélioration de l'environnement, l'accès aux services, le renforcement de la citoyenneté et de la solidarité.

Les grandes étapes de mise en œuvre du fonds seront les suivantes :

- 1.** lancement d'appel à projet ;
- 2.** sélection concertée, objective, éthique et pertinente de **20 projets**, répartis sur les zones cibles du programme SUNU GOX, en fonction de la pertinence avec les critères définis ;
- 3.** accompagnement et appui technique, pour parfaire la conception, la faisabilité et le montage des projets soutenus ;
- 4.** accompagnement financier pour la réalisation des projets sélectionnés ;
- 5.** échanges et concertation entre les organisations communautaires de base pour mutualiser et partager les expériences ;
- 6.** évaluation des actions pour un suivi, un bilan et une capitalisation du processus

### 2.2 CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les projets qui seront subventionnés, devront être des actions de proximité qui s'inscriront sur les thèmes prioritaires du projet **SUNU GOX** : **citoyenneté, solidarité et environnement** et qui s'appuieront, dans la mesure du possible, sur les résultats du diagnostic réalisé en étape 1 du projet.

Les projets devront également être portés par des organisations de base qui œuvrent dans les communes d'intervention du projet : **Dalifort, Wakhinane, Pikine Nietty Mbar Daroukhane, Malika et Bargny**<sup>1</sup>.

### 2.3 CRITERES DE SELECTION

Critères relatifs aux associations porteuses de projet :

- Les associations qui peuvent solliciter une subvention doivent soit **être déclarées** soit être en mesure **de prouver leur partenariat avec une structure déclarée qui peut assurer leur portage institutionnel**
- Les associations qui souhaitent déposer une demande doivent obligatoirement avoir eu **une expérience dans la réalisation de projet**. Elles doivent également être en mesure de justifier cette expérience par divers supports (photos, matériels, rapport, ...)

---

<sup>1</sup> A noter que les projets suivants sont non-éligibles : projets portés par des groupements religieux et/ou politiques ; projets à but-lucratif personnel individuel ; projets dont les achats peuvent entraîner des pollutions ; projet non directement lié aux thématiques du projet ou ne se déroulant pas sur les territoires d'intervention de **SUNU GOX** ; etc.

- Les **collectifs d'associations sont vivement encouragés.**
- Les dépôts de projet issus des organisations ayant pris part à l'axe 1 de diagnostic, à travers la réalisation des cartographies collaboratives, sont aussi vivement attendus. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que les organisations n'ayant pas participé à la phase de diagnostic puissent déposer une demande de subvention pour le projet.
- La prise en compte de **l'intégration des femmes** au sein des organes décisionnaires et/ou les membres des organisations porteuses de projet, serait un énorme atout.

Concernant les critères relatifs aux actions proposées :

- Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques de l'appel à projet et contribuer à améliorer le quartier d'intervention au niveau de la citoyenneté, la solidarité et l'amélioration de l'environnement.
- Les projets doivent viser un objectif précis, clairement formulé et réaliste.
- Les projets doivent aussi **répondre à un besoin déterminé ou exploiter un espace identifié** par la cartographie collaborative.
- Les projets devront cibler **des bénéficiaires** qui seront clairement identifiés par les organisations porteuses de projet.
- Le projet devra démontrer sa faisabilité, son réalisme et sa viabilité à long terme.
- Le projet devra également être cohérent avec les politiques locales et sectorielles le concernant. Il devra s'assurer de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à sa bonne réalisation au niveau de l'administration
- Les projets devront enfin être réalisés dans **un lieu clairement identifié** situé dans l'une des 6 communes d'intervention de **SUNU GOX**.

Concernant le financement du projet, la subvention apportée par **SUNU GOX** sera de :

- 3 279 785 xof maximum pour les projets concernant des actions de formation, sensibilisation, mobilisation citoyenne, etc
- 6 559 570 xof maximum pour des projets prévoyant des actions d'aménagement, amélioration de l'accès aux services, etc.

Sur une période de 12 mois à partir de la signature des contrats d'accord de subvention, le versement des subventions se dérouleront en 3 temps et sous réserve de conditions, clairement stipulées dans le contrat.

Un premier versement se fera, après la signature du contrat d'accord de subvention. Le deuxième versement, tiendra compte du planning de chaque projet d'une part. D'autre part, il sera effectué, après la réception et la lecture d'un premier rapport des activités réalisées à mi-parcours et s'il y a lieu de l'envoi de pièces justificatives (photos, factures, ...). Quant au solde, le troisième versement, il sera versé à la fin de la mise en œuvre du projet.

## 3 PROCEDURE DE DEPOT ET D'EXAMENS DES DOSSIERS

---

### 3.1 FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Pour pouvoir solliciter l'une des subventions proposées, les organisations communautaires de base doivent remplir et déposer un formulaire de candidature.

Dans la première partie, les organisations devront renseigner des informations sur le profil, les expériences et la disponibilité des porteurs de projet.

Des informations sur la nature, l'historique et la structuration de l'organisation seront également attendues.

Dans la seconde partie, les organisations devront décrire brièvement leur projet à travers divers points tels que : l'objectif, les bénéficiaires visés, le(s) impact(s), le budget prévisionnel justifié, l'état de maturité, les perspectives et la faisabilité envisagées, l'éventuelle présence d'innovation, d'externalités positives et la possibilité de duplication du projet.

### 3.2 MODALITES DE SELECTION ET DE SUIVI DES PROJETS

Grace à ce fonds d'appui aux initiatives, 10 projets seront sélectionnés, accompagnés et suivis de l'étape de la conception/ rédaction, en passant par la mise en œuvre/programmation, jusqu'à l'étape de bilan/évaluation/capitalisation de chacun de ces projets.

Pour sélectionner les **10 projets** un comité de 7 personnes sera mis sur pied. Ce comité sera composé :

- de membres de YEAM,
- de membres du GRET,
- de représentants des autorités locales et des notables de quartier

Après le dépôt des dossiers, ces derniers seront minutieusement étudiés par les membres du comité avant d'être sélectionnés.

A l'issue de cette étape, les organisations porteuses des projets sélectionnées, bénéficieront d'un appui technique réalisé, à travers un accompagnement, un suivi régulier et planifié, des visites terrain et des formations thématiques. Ceci permettra de renforcer les capacités des porteurs(es) de projet et de préciser la faisabilité du projet.

Cet appui sera effectué par un comité de suivi constitué par les membres du comité de sélection et des consultants dans les domaines de :

- la gestion de projet
- l'environnement
- la citoyenneté
- la solidarité
- l'écologie

Ce suivi s'effectuera par le biais de rencontres périodiques et sur la base des pièces justificatives de la mise en œuvre du projet à fournir par les organisations sélectionnées tels que :

- le rapport narratif et financier
- des photos
- des articles

### 3.3 CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel de l'appel à projet est le suivant

- ✓ **Mi-avril** : réunion d'information sur l'appel à projet avec les associations qui répondent aux critères de sélection
- ✓ **Mi-avril- début mai** : Réception des formulaires de candidatures
- ✓ **Début Mai- Début Juin** : Présélection des projets et accompagnement technique des projets puis sélection finale
- ✓ **Mi-juin** : sélection finale **des 10 projets** retenus par le comité de sélection
- ✓ **Fin juin** : évènement de remise des subventions
- ✓ **Mi-juin** : signature des contrats pour la remise de subventions
- ✓ **Juillet-Décembre** : mise en œuvre et suivi des projets et mutualisation d'expériences entre les organisations porteuses de projet

CALENDRIER DU DEROULE DU FOND D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES		Avril				Mai				Juin				Juillet				Aout			
Activités	Dates	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Semaines																					
<b>remier appel à projet pour les organisations de base</b>																					
Réunion d'informations avec les association éligibles	Du 9/04 au 12/04																				
Dépôt des dossiers	Du 16/04 au 04/05																				
Montage comité de sélection	Du 23/04 au 27/04																				
Clôture appel à projet	Du 07/05 au 11/05																				
Pré-sélection des projets sur dossier	Du 14/05 au 25/05																				
Sélection des projets apres oral	Du 28/05 au 08/06																				
Etude de faisabilité technique, analyse terrain et appui technique	Du 28/05 au 15/06																				
Sélection finale des projets	Du 18/06 au 22/06																				
Evenement de remise des subvention (préparationet réalisation)	Du 25/06 au 29/06																				
<b>Mise en œuvre des projets</b>																					
Contractualisation	Du 18/06 au 13/07																				
Mise en œuvre et suivi	Du 6/11 à la fin des projets																				
Echanges/ mutualisation entre les organisations porteuses de projet et formations	Des que besoin																				

## 4 CONTACTS

---



**Aliou SANE**, coordonnateur des projets Y EN A MARRE  
**Maimouna NDIAYE**, chargée de suivi de projet SUNU GOX  
Tél : 33 823 71 78/ 77 517 63 05/ 78 473 06 06  
Sacré Cœur 3, VDN Ext Villa 10516, Dakar



[sunugoxyem@gmail.com](mailto:sunugoxyem@gmail.com)  
[aliousane59@gmail.com](mailto:aliousane59@gmail.com)



Yenamarresenegal



[www.leyenamarriste.org](http://www.leyenamarriste.org)



@YENAMARRE\_SN



Sunu Gox  
YenamarreSenegal



**Émilie BARRAU**, représentante Gret Sénégal  
S/C IRD Hann Maristes, BP 1386 Dakar



[barrau@gret.org](mailto:barrau@gret.org)



[www.gret.org](http://www.gret.org)